

# À la merci de l'État turc...

**B**is repetitum. Alors qu'il passait quelques jours de vacances en Andalousie, Bahar Kimyongür est arrêté par la police espagnole. En plein après-midi du 17 juin, une dizaine de policiers en civil l'appréhendent dans la cathédrale de Cordoue – en compagnie de son épouse Deniz et de leurs deux bambins. Selon les autorités judiciaires de Cordoba, Bahar fait l'objet d'un mandat d'amener international lancé par la Turquie trois semaines plus tôt... Emprisonné, puis transféré à Madrid, l'*Audiencia nacional* remet cependant notre compatriote en liberté – contre le versement d'une caution de 10.000 euros – et l'autorise à retourner en Belgique à condition de rester à la disposition des juges espagnols lesquels ont 45 jours pour statuer sur son sort.

Un scandale? Absolu: les incriminations avancées par l'État turc pour justifier cette extradition avaient toutes – sept années auparavant – été déclarées nulles et non avenues. En réalité, le présent acte de police international (délivré le 27 mai 2013 par Ankara) est une vulgaire copie. Un copier-coller du mandat d'amener qui, en avril 2006, avait (déjà) provoqué l'arrestation de Kimyongür – cette fois-là, aux Pays-Bas. Or au terme de 66 jours d'emprisonnement, la justice hollandaise avait finalement

**DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME, MÊME LES PLUS ÉLÉMENTAIRES, N'EST PAS SANS RISQUE. EXEMPLE MANIFESTE: LES MENACES RÉCURRENTES DONT LE CITOYEN BELGE, BAHAR KIMYONGÜR, EST LA VICTIME. CAR, DEPUIS 15 ANS, LA TURQUIE NE CESSE DE LE TRAQUER.**

**Jean Flinker**

Membre du Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association, [www.leclea.be](http://www.leclea.be)

jugé sans objet, infamantes et anticonstitutionnelles les allégations avancées par la Cour de Sûreté turque contre B. Kimyongür. En conséquence, les juges de La Haye avaient prononcé sa relaxe complète.

## À CHARGE

Quelles sont donc les très "graves" accusations réactivées aujourd'hui contre le ressortissant belge Kimyongür? "*Être le dirigeant d'une organisation terroriste, le DHKP-C*"; "*avoir menacé et attaqué le ministre des Affaires étrangères*" Ismail Cem, lors de son audition devant le Parlement européen; "*avoir participé à une grève de la faim, en solidarité avec un prisonnier du DHKP-C*"...

Les autorités turques accusent Bahar Kimyongür d'"être un dirigeant du DHKP-C", un mouvement décrété



LE PIRE EST À CRAINDRE POUR BAHAR KIMYONGÜR. L'ESPAGNE RISQUE DE L'EXTRADER PROCHAINEMENT VERS LA TURQUIE.

par les États-Unis et l'Union européenne? En Belgique, deux tribunaux ont affirmé – par deux fois – le contraire (à savoir la Cour d'Appel d'Anvers [le 7 février 2008], puis la Cour d'Appel de Bruxelles [dans un Arrêt définitif rendu le 23 décembre 2009]).

Deuxième élément "à charge"? "*Avoir menacé et attaqué le ministre des Affaires étrangères*

*turc, Ismail Cem*"... Or un document filmé, tourné le 28 novembre 2000 dans le grand auditoire du Parlement européen, prouve le caractère parfaitement mensonger de ces assertions. Certes Bahar Kimyongür y interrompt quelques instants le ministre turc – en train de nier tout génocide envers le peuple arménien. Certes Kimyongür lance en direction des parlementaires plusieurs dizaines de tracts →

## Un geste utile

**Pour contribuer au paiement des frais d'avocats et des déplacements à Madrid auxquels Bahar Kimyongür sera astreint, nous vous invitons à verser une aide financière (aussi modeste soit-elle) sur le numéro de compte du CLEA BE47 3630 0542 6380 avec, comme message, "Solidarité Bahar!"**

tout en criant sa solidarité avec les centaines de prisonniers politiques qui, en Turquie, mènent depuis des semaines une grève de la faim pour dénoncer leurs conditions atroces d'enfermement. Certes. Mais ces gestes révoltés ne constituaient en aucune manière ni des menaces, ni des attaques contre la personne du ministre des Affaires étrangères.

Il y a sept années, le *CLEA* avait déjà contribué à démonétiser totalement ces affabulations, dans un document titré *"Bahar Kimyongür : le dossier à charge"* **A**.

### EXTRAITS

À la télé, la *CNN-Türk* vient de l'annoncer : le ministre des Affaires étrangères Ismail Cem sera l'hôte, le jour même, du Parlement européen à Bruxelles. Une prestation destinée à faire état des progrès d'Ankara en matière de droits de l'Homme...

On est mardi, le 28 novembre 2000. Neuf heures du matin. Deniz Demirkapi et Bahar Kimyongür en sont à leur vingt-troisième jour de grève de la faim. Une protestation solennelle, menée au siège du Bureau d'Information du *DHKC* rue Belliard. Parce qu'il n'y a pas d'autres moyens d'attirer l'attention du public. Alors que, depuis deux mois en Turquie, un millier de détenus ont engagé un jeûne de masse contre le projet de transfert des condamnés politiques vers des prisons de haute sécurité.

Est-ce un trop parfait hasard ? Une camarade d'origine autrichienne, Sandra Bakutz, doit justement rencontrer Morgantini, l'eurodéputée communiste italienne, afin de lui remettre un dossier sur les prisons de type F. Une coïncidence qui, dans ce temps d'infortune, devient d'elle-même une circonstance opportune – la possibilité de pénétrer, avec Bakutz, dans les bâtiments des institutions européennes pour y interpeller publiquement le ministre. Coup de téléphone à l'intéressée qui accepte : l'action –

dont dépend, peut-être, le sort et la vie de centaines de prisonniers – aura un caractère évidemment pacifique.

Trois quarts d'heure plus tard. À l'entrée du Parlement, Deniz et Bahar se font annoncer au guichet d'accueil comme deux des accompagnateurs de la délégation attendue par Luisa Morgantini. Puis une fois arrivés à l'étage, ils se séparent de Sandra pour gagner l'auditoire où Ismail Cem vient d'entamer son allocution. Avant cela, dernières vérifications. Dans les toilettes. Où les deux jeunes gens se revêtent chacun d'une chasuble griffée de mots d'ordre, bourrent leurs poches du plus grand nombre possible de tracts, s'assurent qu'ils ont bien les affiches et répètent, une dernière fois, les quelques phrases-choc qu'ils ont dû si vite préparer... Moins de trois minutes après, ils se retrouvent devant l'auditoire. *"Premier obstacle, près de l'entrée : il y avait là des journalistes turcs que nous connaissions et qui n'auraient pas hésité à nous dénoncer aux agents de la sécurité. Il allait donc falloir baisser la tête et ouvrir les portes sans paniquer. Deuxième obstacle : un homme de la sécurité qui nous barre le chemin. Pourtant à notre grand étonnement, il nous accompagne dans la salle pour nous indiquer de bonnes places. On n'en demandait pas tant."* Mais, à la vue des parlementaires décidément nombreux, Deniz se met à hésiter, et son corps fait pareil : *"J'ai les jambes qui tremblent."* Hésiter, trembler, fléchir. *"C'est juste un moment à passer, on va y aller..."* : son compagnon n'a pas fini de l'encourager que Deniz s'est reprise et est déjà en train de marcher vers le ministre, en scandant des slogans offusqués. Ismail Cem ? Il en est encore à réciter des réponses apprêtées et à tenter de dévaloriser les questions impertinentes de plusieurs députés : *"Mais pas du tout : les soldats turcs n'occupent pas l'île de Chypre. D'ailleurs, comment une force armée pourrait-elle*

*occuper son propre pays ? Les événements de 1915 concernant les Arméniens ? Ils n'ont été désirés par personne, croyez-le bien. Et puis, je vous l'affirme : il n'y a aucune discrimination, vis-à-vis d'une quelconque minorité, dans mon pays. Aucune..."*

Lancer les tracts vers l'assistance, retirer sa veste pour permettre au public de lire les inscriptions sur la chasuble, dérouler les affiches montrant des détenus carbonisés, appeler le gouvernement turc à renoncer à son projet carcéral, saluer le combat incroyable des détenus politiques... : *"Après quelques minutes, la police du Parlement a tenté de nous neutraliser, ce qu'elle a fait sans trop de difficultés puisque nous étions fort affaiblis par notre jeûne de trois semaines. J'ai eu à peine le temps de voir Deniz violemment projetée par un garde contre le mur puis être empoignée par le malabar. Finalement, on nous a sortis de l'hémicycle et forcés à quitter le bâtiment. Dans la précipitation, nous avons même failli oublier nos cartes d'identité consignées à la réception. Mais l'action avait bel et bien réussi. Nous étions aux anges."*

"Aux anges" ? Dans les heures, les jours et les semaines qui suivront le 28, Kimyongür et Demirkapi vont faire l'objet d'une véritable campagne de haine médiatique. À travers les journaux écrits et télévisés de langue turque, ils seront nommément accusés d'être *"des traîtres à la patrie"*, *"des cerveaux du terrorisme"*, *"des ennemis de la nation"*. Seul aspect iconoclaste de ce lynchage ? La confusion constamment entretenue par des journalistes confondant les genres, parce que Bahar est un nom féminin (signifiant *"le printemps"*) alors que Deniz est plutôt un prénom masculin (qui veut dire *"la mer"*) – les parents de Deniz ayant ainsi appelé leur fille en hommage au révolutionnaire Deniz Gezmiş, pendu par les militaires le 6 mai 1972.

Inutile précision... : depuis le 28 novembre 2000, Bahar Kimyongür et Deniz Demirkapi ne peuvent plus mettre les pieds en Turquie où ils sont passibles de quinze années d'emprisonnement (ce qu'attestent les avis de recherche, avec la photo d'identité de Deniz, plusieurs fois affichés au commissariat d'Eskisehir en Anatolie de l'ouest, ville d'où son père est originaire).

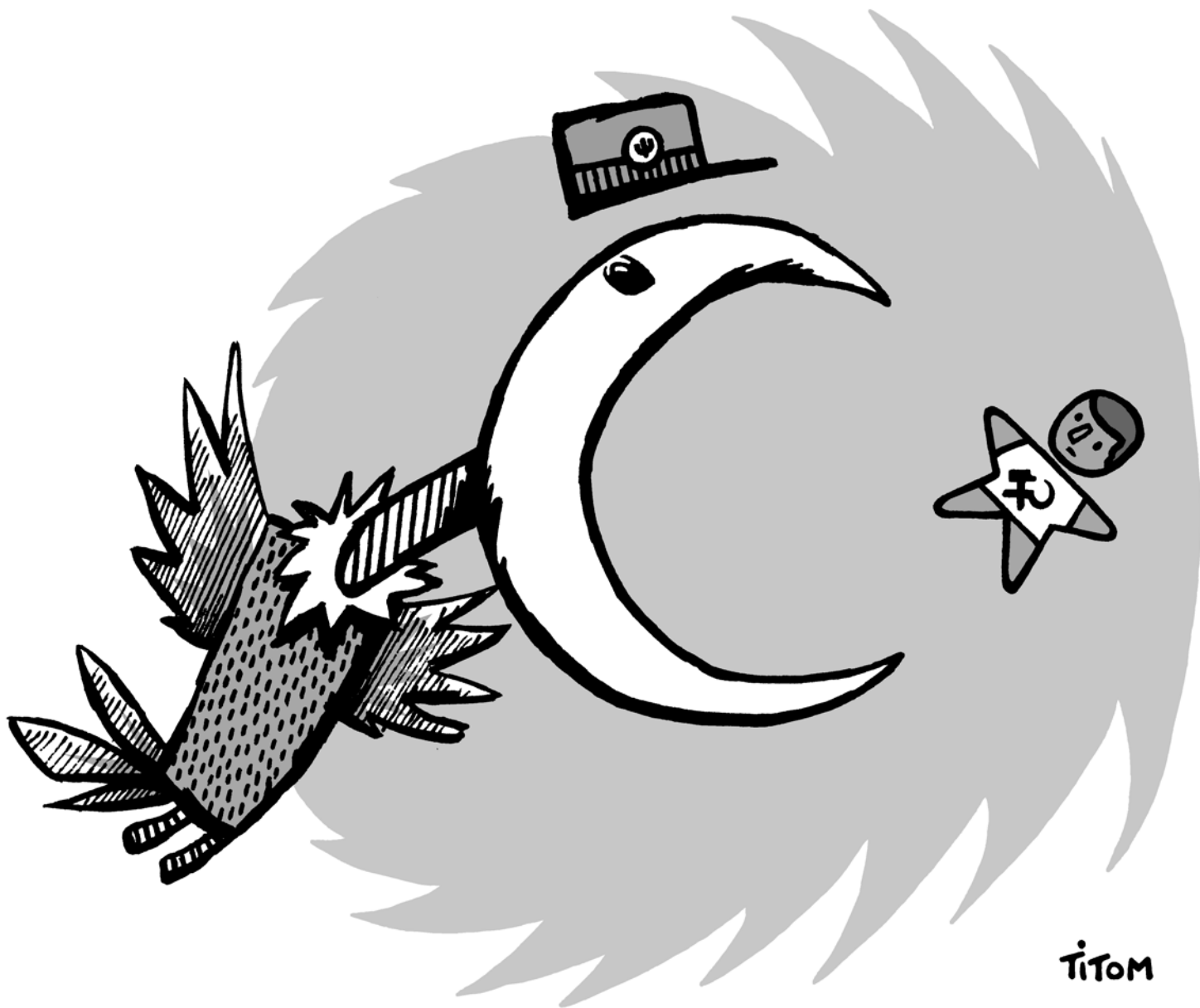
Inutile... : vingt jours à peine après l'esclandre, destiné à prévenir l'opinion et à saisir les autorités européennes, le gouvernement d'Ankara fait donner la garde. Le 19 décembre 2000, vingt prisons turques sont prises d'assaut...

### PAYS-BAS

Les incidents bruxellois ainsi remis dans leur contexte, le 4 juillet 2006 à La Haye, la Chambre d'Extradition avait elle-même déconstruit *"les incriminations indéniables"* avancées par Ankara pour justifier l'extradition de B. Kimyongür.

À propos de l'accusation centrale avancée par le mandat international, le juge Van Rossum précisera qu'il s'agissait – au Parlement européen – d'une *"démonstration"* (au sens de *"protestation non délictueuse"*), en aucun cas une menace ou une agression à l'égard du ministre turc. Dans leurs attendus, les juges rappelleront d'ailleurs qu'*"interpeller un ministre sur les conditions de détention dans les prisons n'est pas un acte coupable"*. Ni, ultime accusation portée, *"marquer sa solidarité, avec un prisonnier en grève de la faim"* – en l'occurrence İlhan Yelkuvan, lequel avait entamé un jeûne de la mort pour protester contre son maintien en isolement dans la prison de Hambourg. Grâce à la solidarité de milliers de personnes à travers toute l'Europe, Yelkuvan avait finalement obtenu satisfaction après dix semaines de privation. Qu'y aurait-il eu à redire à propos de cette solidarité, du point de vue pénal ? Absolument rien.

Rien : mais malgré l'Arrêt rendu par la justice des Pays-Bas et les juge-



ments prononcés en Belgique, les autorités turques restent décidées à s'affranchir de toutes les jurisprudences, quelles qu'elles soient. Quitte à contrevenir aux prescrits constitutionnels reconnus à chaque citoyen dans tout État de droit.

#### POUR QUOI

Arrêté aux Pays-Bas, puis en Espagne afin d'être livré à la Cour de Sûreté turque? Nous savons tous pourquoi les faits se sont ainsi déroulés. Nous le savons pertinemment.

Pour un crime? Bahar n'a commis aucun crime. Pour un délit? Bahar n'a commis aucun délit. Pour une infraction pénale? Bahar n'a commis aucune infraction. Sauf à considérer la vérité comme une infraction. Sauf à considérer que prononcer une vérité trop

"vraie" est un délit. Sauf à considérer qu'énoncer une vérité dans sa radicalité est un crime. C'est ce que considèrent, sans nul doute, les autorités d'Ankara.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les conditions de détention

effroyables dans les prisons turques, Kimyongür doit être – pour Ankara – définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les hauts responsables de l'armée et le régime

de terreur qu'ils avaient imposé par le sang dès les années 80, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer l'impunité dont les généraux turcs ont toujours bénéficié

malgré leurs crimes de masse, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les protections entourant les groupes d'extrême droite

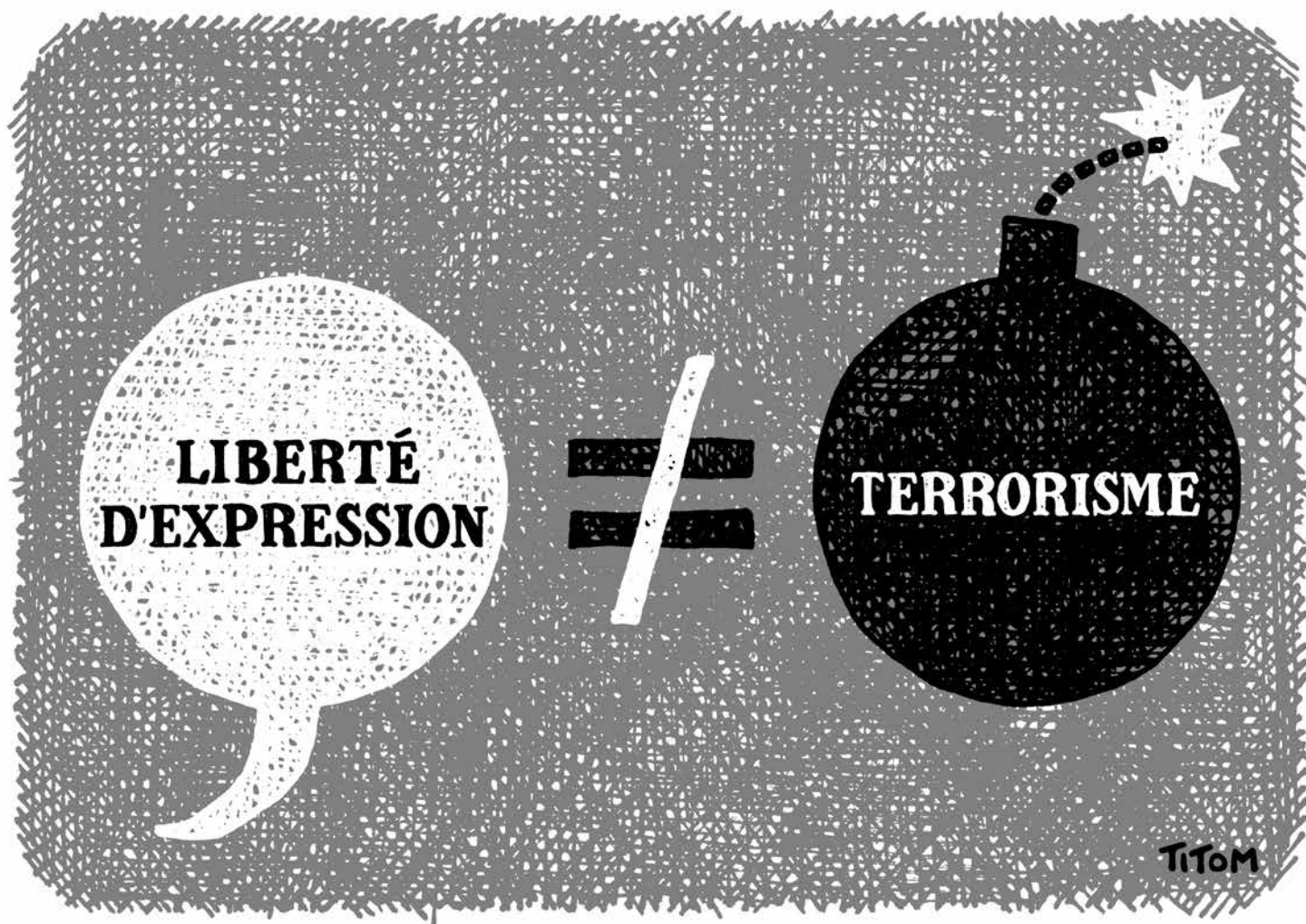
responsables du massacre, sur la Place Taksim, de 36 militants de gauche le 1er mai 1977, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les assassinats de syndicalistes soucieux de défendre le peuple ouvrier, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les atteintes au droit de la presse et l'incarcération de centaines de journalistes décidément trop honnêtes, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer l'intrication de la →

**“BAHAR N'A COMMIS AUCUNE INFRACTION. SAUF À CONSIDÉRER LA VÉRITÉ COMME UNE INFRACTION.”**



mafia et des plus hauts organes d'État, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les opérations-commando dévolues à des nervis fascistes en vue d'exécuter extraterritorialement des militants révolutionnaires exilés à l'étranger, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer la sale guerre menée contre le peuple kurde, Kimyongür doit – pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer la collusion entre les gouvernements turcs et les États-Unis, leur collaboration parfaite dans les nouvelles aventures impérialistes, Kimyongür doit –

pour Ankara – être définitivement bâillonné.

Sans parler du courage dont Bahar aura fait preuve quand – à contre-courant des grands médias –, il persévérerait à éclairer l'opinion progressiste sur la réalité du conflit en Syrie, un conflit largement instrumentalisé par le gouvernement Erdoğan lequel apporte un appui politique, logistique et militaire aux forces combattantes islamistes les plus hystériques. ■

📌 Voir, sur le site du CLEA, <http://www.leclea.be/pages/dossier-a-charge.html>

# Motion de la CNAPD

## MOTION DE SOUTIEN CONTRE LES NOUVELLES TENTATIVES D'EXTRADITION DE M. BAHAR KIMYONGÜR VERS LA RÉPUBLIQUE TURQUE, CONTRE LE DURCISSEMENT DE LA RÉPRESSION EN TURQUIE ET CONTRE LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION POLICIÈRE ENTRE LA BELGIQUE ET L'ÉTAT TURC

Carlos Crespo et Nicolas Vandehemel  
co-présidents de la CNAPD

1. Vu que, ce 17 juin, lors d'une visite de la Cathédrale de Cordoue, M. Bahar Kimyongür (belge d'origine turque) a été arrêté devant sa femme et ses enfants par des policiers en civil espagnols, sur base d'un mandat d'arrêt international délivré par la Turquie le 28 mai 2013 ;

2. Vu qu'il s'agit d'un nouveau rebondissement des tentatives de criminalisation de l'usage fait par M. Kimyongür de sa liberté d'expression et d'association (dont sa collaboration au Bureau d'information qu'avait ouvert, à Bruxelles, un mouvement de gauche turc, le DHKP-C, considéré comme terroriste par Ankara), et de le livrer dans les mains du régime policier turc ;

En effet, pas moins d'un procès, trois procédures d'appel et trois jugements en cassation ont été nécessaires, entre 2003 et 2010 pour clôturer l'acharnement du Ministère public belge à criminaliser l'action de M. Kimyongür, sous la pression de l'État turc.

Une tentative d'extradition extra-judiciaire a également eu lieu en 2006, via les Pays-Bas.

In fine, après 7 années de procédures judiciaires, tant les tribunaux belges que néerlandais ont définitivement refusé de donner suite aux demandes de condamnation pour terrorisme ou d'extradition vers la Turquie ;

3. Vu que la justice a libéré M. Kimyongür moyennant une caution de 10 000 euros le 19 juin dernier. Toutefois, s'il peut rentrer en Belgique, la procédure judiciaire va se poursuivre en Espagne. La famille de M. Kimyongür et le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association

ont lancé un appel à soutien financier afin de pouvoir faire face aux différents frais d'avocats et judiciaires auxquels M. Kimyongür doit faire face ;

4. Vu qu'au-delà du cas particulier de M. Kimyongür, cette action judiciaire intervient au moment même où, depuis le 31 mai, l'État turc bafoue la liberté d'opinion et fait un usage disproportionné de la force notamment vis-à-vis des manifestants de la place Taksim, mais également à travers toute la Turquie, en faisant cinq morts, des milliers de blessés (7 832 dont 63 graves selon l'ordre des médecins) et en arrêtant des milliers de personnes.

Comme le note le Prix Nobel de littérature Orhan Pamuk (lui-même mis en examen en 2005 pour "insulte délibérée à l'identité turque" pour avoir reconnu publiquement le génocide arménien) dans *Le Monde* du 6 juin dernier : "La situation des droits de l'homme en Turquie n'a jamais été aussi déplorable depuis dix ans." ;

5. Vu que, parallèlement, les autorités belges et turques intensifient depuis plusieurs mois leurs contacts en matière de coopération judiciaire et de "lutte contre le terrorisme".

Nous savons que la Belgique a eu des contacts avec l'État turc préalablement à l'arrestation de Monsieur Kimyongür. En effet, un communiqué de presse des Affaires étrangères indiquait ainsi, le 22 janvier 2013 la tenue d'une réunion ministérielle Belgique-Turquie trilatérale Affaires étrangères, Justice, Intérieur (3).

Par ailleurs, le 22 mai 2013, le site de la ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (4), a annoncé que celle-ci a rencontré les ministres, autorités et les services de sécurité turcs, concernant la situation des ressortissants belges et européens combattant en Syrie ainsi que les dossiers de sécurité liés au terrorisme.

6. Vu les propos de Pierre Tartakowsky, Président de la Ligue des Droits de l'Homme française en février 2013 (5) qui relevait, à propos d'un projet de collaboration judiciaire franco-turc, les multiples condamnations de la Turquie au regard du non-respect des Droits de l'Homme.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE

1. Dénonce l'arrestation à Cordoue de M. Bahar Kimyongür sur base d'un mandat d'arrêt international émis par la République turque, et invite la justice espagnole à, comme l'ont déjà fait les autorités judiciaires belges et néerlandaises, refuser d'assimiler à une activité terroriste le délit d'opinion ou d'appartenance à une organisation, et en conséquence à acquitter M. Bahar Kimyongür ;

2. Soutient, sans se prononcer sur les opinions et les engagements de M. Kimyongür, l'exercice de son droit de libre opinion et d'association ;

3. Demande à la Belgique (et notamment aux ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères) de rendre pleinement publics leurs accords de coopération policière avec la Turquie, de rompre toute relation de coopération avec la Turquie en matière de lutte contre le terrorisme qui irait au-delà du droit international pénal, d'entreprendre les démarches pour que la Turquie ne puisse plus utiliser Interpol pour questions liées au "terrorisme" et de faire pression par toutes voies utiles sur la Turquie pour le respect des droits démocratiques (dont l'opposition au processus d'adhésion à l'UE).

4. Invite les organisations membres à joindre leur signature à cette motion et à participer financièrement au fonds de solidarité pour la défense juridique de M. Kimyongür organisé par le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association ([www.leclea.be](http://www.leclea.be)).

(3) [http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/06/06/place-taksim-memoire-d-une-ville\\_3424961\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/06/06/place-taksim-memoire-d-une-ville_3424961_3232.html)

(4) [http://diplomatie.belgium.be/fr/Newsroom/actualites/communiqués\\_de\\_presse/affaires\\_etrangères/2013/01/ni\\_220113\\_ontmoeting\\_belgie\\_turkije.jsp](http://diplomatie.belgium.be/fr/Newsroom/actualites/communiqués_de_presse/affaires_etrangères/2013/01/ni_220113_ontmoeting_belgie_turkije.jsp)

(5) <http://www.milquet.belgium.be/fr/poursuite-et-finalisation-de-la-mission-en-turquie-de-la-ministre-de-l%E2%80%99int%C3%A9rieur-jo%C3%ABlle-milquet>

(6) <http://www.ldh-france.org/section/loudeac/files/2013/02/2013-02-25-Courrier-de-P.-Tartakowsky-%C3%A0-la-commission-des-affaires-%C3%A9trang%C3%A8res.pdf>